

N°623 – 16 Mai 2006

Edito

Incertitude sur le cycle de DOHA *La date butoir du 30 avril est passée et l'accord sur les modalités n'a pas encore abouti comme cela était pourtant programmé dans la déclaration ministérielle de Hong-Kong. Pascal Lamy a en effet annulé la rencontre prévue devant l'ampleur des divergences persistantes entre les principaux protagonistes du round. Pour autant, la vigilance reste de mise. Les négociations techniques sur les différents textes vont se poursuivre intensément à Genève pour les six semaines à venir. Le nouvel objectif est d'aboutir à un accord fin juillet, lors de la prochaine réunion ministérielle, avec un premier rendez-vous à mi parcours, courant juin. Ce nouveau retard ne compromet pas définitivement le round de DOHA, même si le remplacement de Rob Portman, le négociateur américain, par Susan Schwab, est interprété par un certain nombre d'observateurs américains comme le signe d'un désengagement des Etats-Unis vis-à-vis des négociations multilatérales et incite à un plus grand scepticisme sur les résultats à attendre du round. **L'ANIA soutient la position de fermeté de la France** et reste mobilisée pour faire entendre sa voix et rappeler **les points essentiels à la préservation de la compétitivité des industries alimentaires, 1^{er} secteur industriel français** :*

- la nécessité d'une ouverture des marchés équilibrée entre les matières premières agricoles et les produits transformés, pour ne pas créer de déséquilibres profonds au sein des filières.
- un démantèlement des restitutions fondé sur un engagement en valeur et non pas en volume.
- l'exigence du parallélisme pour les disciplines sur les autres formes de subventions à l'export.
- une méfiance vis-à-vis des produits sensibles compte tenu de l'absence de visibilité sur les contreparties qu'il faudra concéder pour maintenir un nombre important de produits sensibles et un traitement approprié de ceux-ci, ainsi que la crainte que les produits sensibles concernent majoritairement les produits agricoles de base.

L'ANIA constate en outre avec satisfaction que la Commission semble avoir retenu la leçon du 28 octobre : celle-ci refuse désormais de faire toute nouvelle concession en l'absence de mouvements de la part de ses partenaires, notamment des Etats-Unis sur le soutien interne et des pays émergents sur l'accès au marché pour les biens industriels.

Industrie Commerce

L'ANIA va proposer à ses adhérents des formations sur la méthodologie de rédaction de CGV

La compréhension et le respect du nouveau dispositif de la loi Dutreil par les industriels a démontré l'intérêt de proposer aux opérationnels des outils d'accompagnement. Dans la continuité du **guide des relations commerciales** publié en janvier dernier, l'ANIA va donc proposer à ses fédérations, un **module de formation** sur la **méthodologie de rédaction de ses CGV**. En effet, les CGV ayant désormais un rôle important et reconnu par la législation, les industriels devront orienter leurs efforts sur ce point durant l'été, afin de pouvoir mieux répondre dès septembre prochain, aux demandes de leurs clients. Ces formations organisées par branche sectorielle, et destinées aux industriels alimentaires, auront vocation à attirer l'attention sur le nouveau contexte, les contraintes, les droits et les risques dont il faut tenir compte dans sa démarche de rédaction de CGV. Afin de proposer ce nouveau type de service à ses adhérents, l'ANIA va engager les démarches administratives de déclaration d'activité de formation. Pour toute information, contacter srabereau@ania.net.

Qualité Consommation

Grippe aviaire, publication du guide pour les professionnels de l'alimentaire

L'ANIA était présente à l'exercice national « pandémie grippale 06 » organisé par le Secrétariat Général de la Défense Nationale les 24 et 25 Avril derniers et participait au groupe professionnel du monde agricole et de la filière agro-alimentaire. Cet exercice de simulation n'était pas orienté vers les opérateurs économiques puisqu'il était destiné à évaluer le plan gouvernemental et la capacité des services de l'Etat à la mettre en œuvre. Il a toutefois permis de confirmer la nécessité de sensibiliser les entreprises à mettre en place un plan de continuité. En effet, dans l'hypothèse d'une pandémie humaine déclarée, il apparaît clairement qu'une entreprise non préparée et qui n'aurait pas acquis à l'avance des moyens de protection pour son personnel, ne serait plus en mesure de réagir efficacement. Son activité serait touchée de plein fouet si elle ne s'est pas préparée.

Réforme des signes de qualité

La publication du guide pratique pour les professionnels du secteur de l'alimentation, auquel l'ANIA a participé, arrive donc à point nommé. Il est téléchargeable sur www.ania.net, ainsi que sur le site gouvernemental consacré à la grippe aviaire (www.grippeaviaire.gouv.fr).

Un projet d'ordonnance définit les modalités d'application d'un article de la loi d'orientation agricole réformant le dispositif français des signes officiels de qualité et d'origine. L'industrie alimentaire est intéressée au développement et à l'avenir de ces démarches car elles permettent de valoriser et de promouvoir certains savoir-faire industriels et la réputation de certains produits liée à l'origine de la fabrication. L'ANIA espère donc être plus sollicitée qu'elle ne l'a été par le passé sur la finalisation de cette ordonnance et entend participer activement aux travaux du futur Institut National de la Qualité et de l'Origine. Elle le rappellera à ses interlocuteurs du Ministère de l'Agriculture.

Environnement

Adoption en première lecture du projet de loi sur l'eau

Après son adoption en 1^{ère} lecture au Sénat le 14 avril 2005, le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques est en cours d'examen à l'Assemblée Nationale. L'industrie alimentaire est très attachée au système actuel de gestion de l'eau qu'elle souhaite voir pérennisé : lien entre aides et redevances, équilibre entre principe de mutualisation et principe pollueur-payeur, mais aussi participation équitable des différents acteurs dans les instances de bassin. D'un point de vue plus spécifique à l'industrie alimentaire, l'ANIA souhaite que **l'épandage direct des effluents ne soit pas défavorisé par le dispositif des redevances**. En particulier, elle estime que la matière organique biodégradable épandue sur les terres agricoles ne doit pas faire l'objet d'une sur-taxation.

Communication

Alimentation & Vitalité : engagez-vous !

A peine un mois après son lancement officiel, de nombreuses entreprises se sont déjà engagées formellement en faveur de la Fondation Alimentation et Vitalité, pour un montant total de 550 000 € sur 3 ans. Plus de 5 000 brochures d'information ont été commandées, dont les retours ne sauraient tarder.

La Fondation *Alimentation & Vitalité* qui a vocation à être reconnue d'Utilité Publique, aura pour mission essentielle de promouvoir les bonnes habitudes alimentaires et permettre ainsi de prévenir l'obésité. Les différents partenaires, pouvoirs publics, entreprises, scientifiques et représentants de la société civile, auront la possibilité de démultiplier l'information et l'éducation nutritionnelle à travers la réalisation d'actions concrètes et ciblées auprès des personnes les plus concernées.

Afin de consolider cette démarche et de donner encore plus de portée, de cohérence et de visibilité à cette initiative inédite en France, **nous vous invitons à venir rejoindre le collège des partenaires fondateurs. Une brochure d'information sur les missions de la Fondation, un dépliant concernant les modalités de participation et un formulaire de déclaration formelle d'engagement sont disponibles.** Vous pouvez vous les procurer en écrivant à fondation@ania.net ou en téléphonant à Caroline Cohen 01 53 83 86 00.

Les premières Assises de l'industrie alimentaire : Inscrivez-vous avec le 31 mai !

Comme annoncé dans les précédents Flash, **l'ANIA tiendra ses premières Assises le mardi 10 octobre prochain au Carrousel du Louvre.**

Il s'agit de créer un véritable moment de réflexion et d'échanges pour **une communauté d'industriels qui représentent un atout exceptionnel pour le pays, en matière économique, culturelle et sociale. Ce secteur, qui s'appuie sur un modèle alimentaire incarné par la diversité, la qualité et le goût, joue un rôle essentiel dans le paysage national** à travers la présence très importante de ses entreprises au niveau local. Les différents débats qui auront lieu lors de ces Assises doivent être également l'occasion d'un **dialogue entre industriels, pouvoirs publics et acteurs économiques et sociaux, avec en toile de fond, l'idée de mettre en perspective les défis stratégiques que l'industrie alimentaire devra relever au cours des toutes prochaines années.** Le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des PME ont d'ores et déjà confirmé leur présence.

Nous vous invitons à **consulter le programme de cette journée** et à venir vous inscrire sur le site Internet www.ania-assises.fr dédié à cet événement inédit.

En vous inscrivant avant le 31 mai 2006, vous pouvez encore bénéficier du tarif préférentiel !

Réunion de démonstration d'Alexi@ : mercredi 24 mai

La base de données réglementaires sur Internet de l'ANIA, Alexi@, regroupe l'ensemble du droit alimentaire français et européen, ainsi que les avis de l'administration, les avis scientifiques pertinents et de nombreux codes professionnels. **Un bulletin de veille et d'alerte sur tous les nouveaux textes** en vigueur est également régulièrement communiqué aux abonnés, par email. Aujourd'hui, **il n'existe aucun équivalent de cet outil sur le marché !** Afin de vous faire une idée plus précise du contenu de cet outil indispensable et de son fonctionnement très didactique, nous vous invitons à une réunion de démonstration le **mercredi 24 mai, à l'ANIA, de 9h30 à 11h.**

Inscription gratuite auprès en téléphonant au 01 53 83 86 12 ou par email : spillon@ania.net.

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE

Association Nationale des Industries Alimentaires

21 rue Leblanc 75015 PARIS • Tél. +33 (0)1 53 83 86 00 - Fax +33 (0)1 53 83 92 37
E-mail : infos@ania.net • Site : www.ania.net